

ARRÊTÉS SPÉCIAUX

MINES

Arrêté royal du 15 janvier 1910, qui autorise la Société anonyme du Charbonnage de Monceau sur-Sambre, à réunir à sa concession de Monceau-Fontaine et Martinet, la concession de Marchienne et lui accorde une extension de concession de cinq hectares, sous le territoire de Monceau-sur-Sambre.

Arrêté royal du 17 février 1910, autorisant la Société anonyme des Charbonnages du Nord de Gilly à Fleurus, à occuper, pour les besoins de son exploitation, un terrain d'une étendue de 1 hectare 97 ares 41 centiares, à entreprendre dans la parcelle cadastrée section C, n° 394¹¹, sise à Fleurus et appartenant à M. Lemaigre-Bricourt.

Arrêté royal du 25 mars 1910, qui abroge les dispositions du chapitre 1^{er} du cahier des charges annexé aux arrêtés royaux des 2 octobre 1845, 6 décembre 1845 et 18 juillet 1854, institutifs de la concession de Grosse-Masse et Petite-Masse, ainsi que celles du chapitre 1^{er} du cahier des charges annexé aux arrêtés royaux des 23 novembre 1845, 27 janvier 1846, 29 août 1847 et 30 octobre 1858, concernant la concession St-Antoine et la concession de Masse-Diarbois.

Arrêté royal du 31 mars 1910, qui autorise la Société anonyme des Charbonnages du Bois d'Avroy à traverser l'espace sud de sa concession de Sclessin-Val-Benoit, en vue de travaux de recherches.

Arrêté royal du 31 mars 1910 qui autorise la Société anonyme des Charbonnages de Monceau-Fontaine, Martinet et Marchienne à supprimer les espaces existantes entre la concession de Monceau-Fontaine et Martinet et la concession de Marchienne.

Arrêté royal du 26 avril 1910, qui autorise la Société anonyme des Charbonnages du Bois-du-Cazier à réunir à sa concession du Bois-du-Cazier et Marcinelle-Sud, la concession du Bois-du-Prince et à rompre les espontes séparatives des deux concessions.

Arrêté royal du 30 avril 1910, qui autorise la Société anonyme des Charbonnages réunis de Roton-Farciennes et Oignies-Aiseau, par dérogation à l'article 4 du décret impérial du 30 Thermidor an XIII et à l'article 1^{er} du cahier des charges annexé à l'arrêté royal du 6 février 1844, à exploiter sa concession d'Aiseau-Oignies entre les niveaux de cinquante et de cent mètres.

Arrêté royal du 17 mars 1910, qui autorise la Société anonyme des Charbonnages Elisabeth à Auvelais, à effectuer des travaux de recherches dans des terrains non concédés et à rompre à cette fin l'esponte nord de sa concession de Velaine et Jemeppe-Nord.

Arrêté royal du 3 novembre 1910, qui accorde à la Société anonyme pour l'exploitation de la concession charbonnière des Liégeois, à titre d'extension, la concession des mines de houille gisant sous un territoire d'environ 89 hectares dépendant de la commune de Genck.

Arrêté royal du 15 novembre 1910, qui autorise la Société anonyme des Charbonnages Limbourg-Meuse à occuper diverses parcelles de terrain situées sur le territoire de la commune d'Eysden, pour l'établissement de voies de communication.

Arrêté royal du 25 novembre 1910, qui accorde à la Société anonyme des Charbonnages de Herve-Wergifosse, à titre d'extension, la concession des mines de houille gisant sous une partie du territoire des communes de Melen, Battice et Bolland, d'une étendue de 102 hectares.

Arrêté royal du 30 décembre 1910, qui autorise la Société anonyme des Charbonnages d'Abhooz-Bonne-Foi-Hareng, à Herstal, par dérogation aux dispositions des cahiers des charges de ses concessions, à poursuivre les travaux de déhouillement dans toutes les parties de son domaine minier actuel s'étendant sous le gravier de la Meuse, jusqu'à un plan horizontal passant à 125 mètres sous l'orifice des puits d'extraction de son siège d'Abhooz.

USINES

Arrêté royal du 1^{er} février 1910, qui autorise la Société anonyme « Emaillerie et Tôleries réunies » de Gosselies, à établir à Gouy-lez-Piéton un laminoir à tôles fines.

Arrêté royal du 26 avril 1910, autorisant la Société anonyme E. Dumont et frères à établir, dans son usine de Selaigneaux, un four de réduction pour le traitement des minerais de zinc.

Arrêté royal du 7 septembre 1910, qui autorise MM. H. Regnier et Th. Dumoulin, industriels à Liège, à établir une usine à zinc, sur le territoire de la commune de Rothem, au lieu dit « Hannisberg ».

Arrêté royal du 30 décembre 1910, qui autorise la Société anonyme d'Ougrée-Marihaye, à installer dans son aciérie, à Ougrée, deux convertisseurs du système Thomas de 15 tonnes.